



Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

- Débitrice: Auguste Charmillot Sàrl**, Rue de la Tuilerie 7, 2853 Courfaivre
- Lieu et date de la mise aux enchères:**
2800 Delémont, 30.11.2010.
- Salle de l'enchère:**
11.00 heure, Salle de conférences 1 (A+B), rue du 24-Septembre 3, 2800 Delémont
- Les conditions de vente seront disponibles à partir de:**
16.11.2010 jusqu'au 26.11.2010
- Lieu de dépôt des conditions de vente:** Office des faillites, rue du 24-Septembre 3, 2800 Delémont
- Autres indications:** BAN DE COURFAIVRE
Feuillet no 798
Chemin de la Tuilerie, aisance, terrain, fabrique no 5
Surface : 1'418 m²
Valeur officielle : Fr. 735'600.00
Valeur incendie : Fr. 1'354'200.00
Estimation de l'Office des faillites (selon expertise):
Fr. 410'000.00.
Feuillet no 2489
Chemin de la Tuilerie, aisance, fabrique no 7
Surface : 1'292 m²
Valeur officielle : Fr. 607'400.00
Valeur incendie : Fr. 1'300'000.00
Estimation de l'Office des faillites (selon expertise) :
Fr. 480'000.00.
- Délai de production: 03.11.2010
- Objets des enchères:** Descriptif
Lot no 1 : feuillet no 798 - bâtiment no 5 (aile Ouest)
Rez-de-chaussée : entrée personnel, vestiaires, lavabos rigoles, WC, chaufferie (mazout), local ventilation 9 m², atelier mécanique 68 m², local compresseur 15 m², dépôt 9 m², local citerne 20'000 lt.
(aile Est) : entrée couverte, sas d'entrée, groupe sanitaire hommes, atelier 105 m².
Etage 1 (aile Ouest) : hall-réception, 2 bureaux 36 m², WC lave-mains, atelier de polissage 150 m², groupe sanitaire H+F
(aile Est) : cage escalier, groupe sanitaire H+F, atelier 105 m².
Etage 2 (aile Ouest) : cage escalier, groupe sanitaire H+F, bureaux 105 m².

Lot no 2 : feuillet no 2489 - bâtiment no 7

Sous-sol : entrée personnel, vestiaires, groupe sanitaire H+F, entrée couverte livraison, chaufferie (mazout), local citerne 10'000 lt, atelier 380 m², trappe pour passage matière au rez-de-chaussée, escalier accès rez-de-chaussée

Rez-de-chaussée : réception 2 bureaux 42 m², WC lave-mains, atelier 415 m², sortie livraison.

La réalisation est requise selon les dispositions de l'art. 230 a LP.

- Remarques:** Visite de l'immeuble : vendredi 12 novembre de 15 h à 16 h.
Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du commerce. Les intéressés sont rendus attentifs aux restrictions de la législation fédérale relative à l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger.
Le plan de situation et l'expertise sont à disposition sur www.jura.ch/encheres.
Les créanciers hypothécaires et les titulaires de charges foncières sont sommés par la présente de produire à l'Office, dans le délai de production fixé ci-dessus, leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais et de faire savoir en même temps si la créance garantie par gage est échue ou a été dénoncée au remboursement en tout ou en partie, pour quel montant, et pour quelle date. Les créanciers qui ne produiront pas dans le délai prévu seront exclus de la répartition, pour autant que leurs droits ne soient pas constatés par les registres publics. De même les tiers, auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage, doivent indiquer le montant de leur créance garantie par ce gage.
Doivent également être annoncés, dans le même délai, tous les droits de servitude qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire de l'ancien droit cantonal, et qui n'ont pas été inscrits dans les registres publics. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le CCS, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au Registre foncier.
Lorsque la réalisation porte sur une part de copropriété (art.





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

73 a ORFI), devront être également annoncés dans le même
délai les droits grevant l'immeuble entier.

Office des faillites du district de Delémont
2800 Delémont

00547167



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 13.10.2010, No 199, Jahrgang - année - anno: 128

Konkurse - Faillites - Fallimenti Konkursamtliche Grundstücksteigerung - Vente aux enchères forcée d'immeubles - Vendita all'incanto forzata di fondi